



Vieillesse et dépendance à l'horizon 2015 en Meurthe-et-Moselle

Dans les dix ans à venir, l'augmentation du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus en Meurthe-et-Moselle devrait entraîner celle du nombre de personnes âgées dépendantes.

Après 85 ans, près d'un tiers des Meurthe-et-Mosellans ont besoin d'aide pour accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne ; les femmes vivent plus longtemps et à âge égal, elles sont plus souvent dépendantes. Les institutions accueillent la moitié des personnes dépendantes de 85 ans et plus.

La vie à domicile reste majoritaire chez les personnes âgées même dépendantes et l'aide apportée par les proches est essentielle ; or, à l'horizon 2015, le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait augmenter davantage que celui des aidants potentiels non professionnels.

Avec l'avancée en âge, le besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (s'habiller, se laver, se nourrir, etc.) peut s'avérer indispensable. Même si la perte d'autonomie n'est pas inéluctable et si des marges considérables existent dans la prévention de celle-ci, le nombre de personnes dépendantes augmentera dans les années à venir en raison de l'accroissement du nombre de personnes âgées. Directement ou indirectement, chaque famille sera affectée tôt ou tard par la situation de dépendance d'un proche. La prise en charge des personnes dépendantes constitue donc un enjeu majeur.

en moyenne par an. Les effectifs des plus de 75 ans notamment ont plus que doublé au cours des quarante dernières années.

Le vieillissement de la population se poursuivra dans les années à venir. En 2005, 20% des Meurthe-et-Mosellans ont plus de 60 ans (21% des Lorrains), ce taux pourrait atteindre 25% en 2015 (26% des Lorrains).

L'augmentation du nombre des personnes âgées de 60 ans et plus (+22% en dix ans) proviendrait de celle des effectifs de la classe d'âge 60-69 ans (+43%) et surtout des 85 ans et plus, qui pourraient quasiment doubler entre 2005 et 2015.

Le vieillissement inéluctable de la population

En Meurthe-et-Moselle, la population âgée de 60 ans et plus est estimée en 2005 à près de 143 000 personnes. Au début des années soixante, elle s'élevait à 98 000. Le nombre de personnes de 60 ans et plus a donc progressé d'environ 1 000 personnes

La majorité des personnes âgées vivent chez elles

La très grande majorité des personnes âgées de 60 ans et plus vivent à domicile. L'hébergement en institution concerne essentiellement les personnes très âgées. Si seulement 1% des Meurthe-et-Mosellans de moins de 75 ans sont

hébergés en maison de retraite ou services de soins de longue durée, c'est le cas de 27% des personnes âgées de 85 ans et plus.

L'univers des maisons de retraite est largement féminin : 76% de résidentes en Meurthe-et-Moselle en 2005. Quelle que soit la tranche d'âge, le taux d'hébergement en institution est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Après 85 ans, 30% des femmes sont hébergées en maisons de retraite ou services de soins de longue durée contre 18% des hommes. En effet, en raison de leur espérance de vie plus longue et de l'écart d'âge entre les conjoints, les femmes sont plus souvent veuves, donc seules, alors que les hommes, en vieillissant, peuvent encore compter sur la présence de leur compagne.

Femmes : plus exposées à la dépendance

En 2005, en Meurthe-et-Moselle, 6,3% des personnes âgées de 60 ans et plus nécessiteraient une aide pour réaliser les gestes essentiels de la vie quotidienne (6,4% en Lorraine). Les taux de prévalence de la dépendance croissent fortement avec l'âge : de 2% pour les personnes âgées de 60 à 74 ans, ce taux passe à 8% chez les 75 à 84 ans et à 31% chez les 85 ans et plus.

Le risque de dépendance touche davantage les femmes : 7,4% des femmes de 60 ans et plus sont dépendantes, soit 3 points

de plus que les hommes. Jusqu'à 80 ans, le taux de prévalence des hommes et des femmes est proche. A partir de 80 ans, à âge égal, la proportion de personnes dépendantes est toujours plus élevée chez les femmes.

Institutions : 53% de personnes dépendantes

Lorsque la perte d'autonomie s'accompagne d'un besoin d'aide important, le placement en institution peut devenir une nécessité. En Meurthe-et-Moselle, la vie en institution concerne, en 2005, 35% des personnes dépendantes, contre seulement 4% de l'ensemble des personnes âgées. Après 85 ans, la moitié des personnes dépendantes (52%) vivent en établissement.

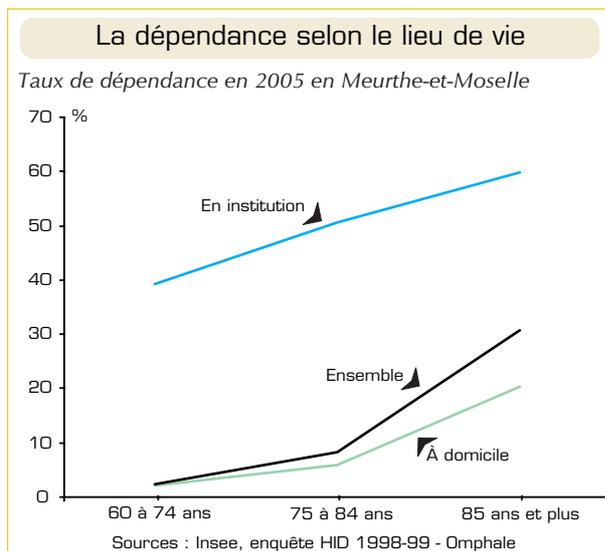
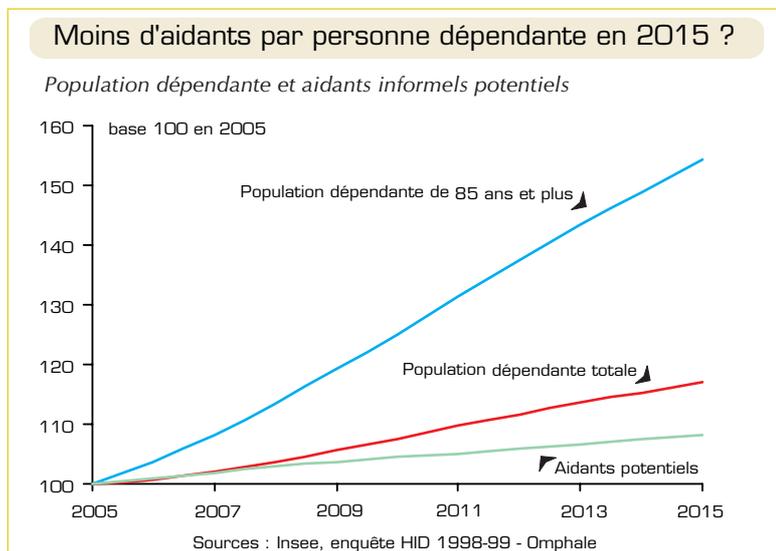
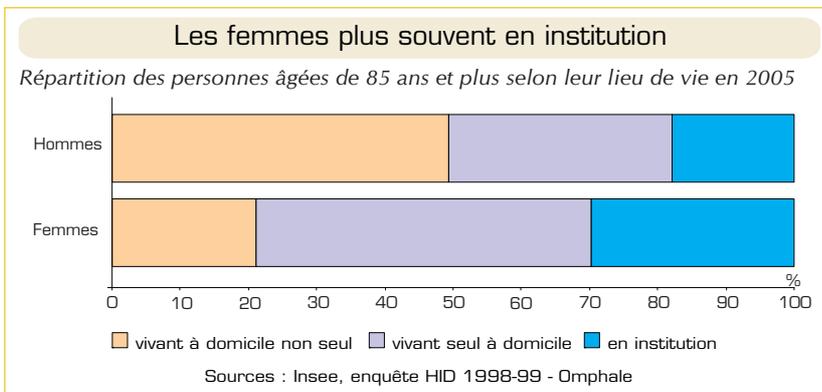
Les taux de prévalence de la dépendance sont beaucoup plus élevés en institution qu'à domicile : 53% des personnes résidant en institution (maisons de retraite et unités de soins de longue durée) sont dépendantes contre 4% à domicile.

+17% de personnes dépendantes d'ici 2015

Au cours des dix prochaines années, en Meurthe-et-Moselle, le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait augmenter de 17% (17,8% en Lorraine et 15,9% en France métropolitaine). Dès 2007, cette hausse serait forte (près de 2% par an jusqu'en 2013 et 1,5% par an de 2013 à 2015). Elle s'explique principalement par l'augmentation des personnes de 85 ans et plus, nées après la première guerre mondiale et qui seront, dans les années à venir, particulièrement exposées au risque de dépendance. La seule classe d'âge 85-89 ans verra ses effectifs plus que doubler entre 2005 et 2015.

Une augmentation moins rapide des aidants

Si la majorité des personnes dépendantes résident aujourd'hui à domicile, c'est non seulement grâce aux aides existantes mais aussi grâce au soutien et à l'aide apportés par l'entourage proche. Selon les résultats de l'enquête



HID 1998-1999 au niveau national, près de la moitié des aidants informels principaux sont le conjoint, la femme dans deux tiers des cas, et dans un tiers des cas l'un des enfants. Globalement, 79% des aidants principaux ont entre 50 et 79 ans. Or, à l'horizon 2015, les effectifs de ces derniers n'augmenteront pas aussi vite que ceux des personnes âgées dépendantes, deux fois moins vite en Meurthe-et-Moselle. Cela entraînera une baisse du nombre d'aidants potentiels par personne dépendante.

En outre, on peut craindre une aggravation de la diminution de ce potentiel d'aidants informels en raison des évolutions sociales récentes. Ainsi, l'augmentation de l'activité féminine, l'éloignement des enfants du domicile de leurs parents âgés, la séparation plus fréquente des couples feront que les aidants seront moins nombreux ou sans doute moins disponibles. Dans les dix ans à venir, en supposant constant le taux d'hébergement en institution, l'augmentation du nombre de personnes dépendantes serait plus forte en établissement

qu'à domicile (respectivement 25% et 13%). Effectivement, les personnes âgées de 85 ans et plus, dont la part augmentera parmi la population dépendante, sont plus fréquemment hébergées en institution. Toutefois, cette évolution dépendra non seulement de l'offre en matière d'hébergement et d'aide à domicile, mais aussi des attentes exprimées par les personnes âgées et leur famille.

■ Florence LEMMEL

■ Martine NEISS

L'approche de la dépendance

Comment définir la notion de dépendance ?

Est considérée comme dépendante une personne qui a besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La dépendance est mesurée par la grille AGGIR, grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie, chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Selon leur niveau d'autonomie, les personnes dépendantes sont réparties dans l'un des quatre groupes iso-ressources suivants :

- **GIR 1** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- **GIR 2** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- **GIR 3** : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- **GIR 4** : les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement.

Le taux de prévalence de la dépendance est le rapport entre le nombre de personnes dépendantes et le nombre total de personnes du même âge.

Comment approcher la dépendance au niveau départemental ?

La dépendance est appréhendée ici à partir de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance réalisée en 1998-1999. Cette enquête a permis d'estimer les taux de dépendance métropolitains en 1999.

À partir des variables présentes dans l'enquête, un modèle de régression logistique permet de conclure que le fait d'être dépendant ou non s'explique essentiellement par l'âge, le sexe et le mode de vie : vit seul à domicile, ne vit pas seul à domicile, vit en institution (maisons de retraite et services de soins de longue durée). Les taux de dépendance métropolitains ont donc été appliqués aux projections de population départementale par sexe, âge et mode de vie.

Quelles hypothèses de projection ont été retenues ?

Pour les années 2000 à 2015, on suppose que les taux de dépendance évolueront selon le scénario central retenu par la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

Chaque année, le taux de prévalence de la dépendance est décalé de...

	Hommes	Femmes
De 60 à 79 ans	0,13 ans	0,14 ans
80 ans et plus	0,11 ans	0,13 ans

Lecture : le taux de prévalence de la dépendance pour les hommes de 60 à 79 ans à un âge x donné est le même que celui qu'il était à l'âge de $x-(0,13 \text{ ans})$ l'année précédente.

Quant aux projections de population âgée totale, elles sont réalisées à l'aide du modèle Omphale. Les hypothèses retenues ici sont :

- l'évolution tendancielle de la mortalité : poursuite de la baisse de la mortalité observée depuis 30 ans ;
- le maintien des comportements migratoires observés au cours de la période 1990-1999 ;
- le maintien de la fécondité à 1,8 enfant par femme (sans incidence ici).

Remarques

Cette étude donne une estimation de l'évolution du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes à l'horizon 2015. Bien plus que les chiffres absolus, ce sont les évolutions qui sont éclairantes.

Ces chiffres résultent d'une projection qui repose sur des hypothèses démographiques et sur une méthode qui approche le risque de dépendance aux âges avancés.

Cette méthode est dite « structurelle » au sens où elle ne prend en compte que des répartitions de la population par âge, par sexe et par mode de résidence, comme facteurs explicatifs du risque de dépendance à l'échelle du département. On conçoit que de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte, facteurs qui peuvent être particuliers, tels que les modes alimentaires, les habitudes culturelles, l'exposition à certains facteurs pathogènes (naturels, industriels...). Ces facteurs spécifiques ne sont pas facilement observables, si bien que l'on se contente des facteurs généraux pour lesquels on a pu établir, au niveau national, une relation statistique avec la dépendance.

Dans ces conditions, on parle de « personnes âgées potentiellement dépendantes » pour souligner le caractère « théorique » du résultat. Il ne doit pas être confondu avec un nombre de personnes réellement dépendantes, pas plus qu'un nombre de personnes bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). L'observation de la dépendance obéit à un protocole rigoureux lors d'entretiens faits par des spécialistes de la santé et s'exprime sur « une échelle de dépendance ». Le nombre de bénéficiaires de l'APA traduit quant à lui un nombre de personnes prises en charge au titre d'une politique publique en faveur des personnes âgées en difficultés de santé.

Savoir plus :

- Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040, Drees, Études et résultats n° 160 - février 2002

- L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 mars 2006, Drees, Études et résultats n° 503 - janvier 2006

- Les personnes dépendantes en institution, Insee, Insee Première n° 669 - août 1999

- Les personnes âgées dépendantes, Cour des Comptes - novembre 2005.

- Femmes et hommes ne sont pas égaux face au handicap, Ined, Population et sociétés n° 386 - janvier 2003

Site internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2006

Les bénéficiaires de l'APA en Meurthe-et-Moselle

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus dont le niveau est évalué en GIR 1 à 4. L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources, une participation financière restant toutefois à la charge des bénéficiaires dès lors que leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement. À domicile, l'APA est versée aux personnes âgées dépendantes qui en font la demande.

Au 31 décembre 2005, en Meurthe-et-Moselle, 12 700 personnes ont perçu l'APA : 8 166 à domicile, 4 534 en établissement. Parmi ces dernières, 13% sont hébergées dans un établissement hors du département mais la grande majorité d'entre elles demeurent en Lorraine.

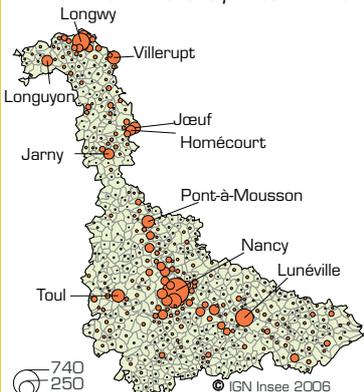
Un tiers des bénéficiaires sont lourdement dépendants (GIR 1 et 2) ; 23% sont classés en GIR 3 et 44% en GIR 4.

La proportion de personnes modérément dépendantes (GIR 4) parmi les bénéficiaires est nettement plus élevée à domicile (55%) qu'en institution (23%). A l'opposé, 21% des bénéficiaires hébergés en établissement relèvent du GIR 1, contre 2% de ceux qui vivent à leur domicile.

Parmi les bénéficiaires de l'APA, 83% ont au moins 75 ans, 39% ont au moins 85 ans. Les femmes sont surreprésentées : plus des trois quarts parmi les bénéficiaires.

Les bénéficiaires de l'APA à domicile en 2005

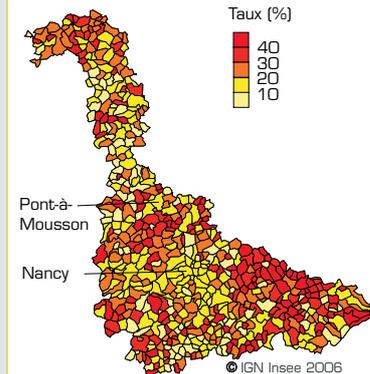
en Meurthe-et-Moselle par commune



Source : Conseil général

Taux d'allocataires de l'APA à domicile en 2005

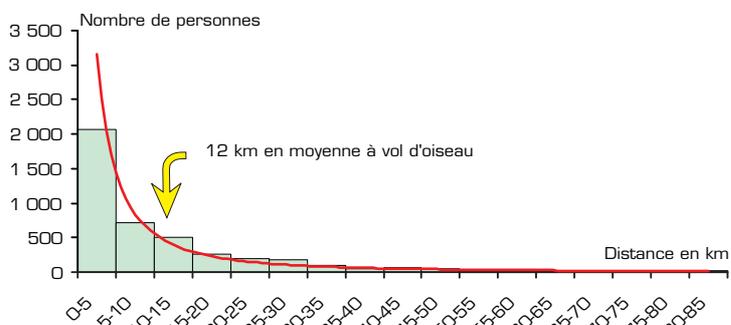
pour 100 personnes âgées de 75 ans et +



Sources : Conseil Général - Insee, recensement de la population

Distance entre le domicile et le lieu de l'institution

en Meurthe-et-Moselle en 2005



Temps moyen entre le domicile et l'établissement : 18 minutes

Source : Conseil général